

**COMMUNE DE LOCMARIAQUER**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 09 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation : Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

03 avril 2024 M. MAHE Bertrand, Mme JEGO Anne-Marie, Mme RIO Annick, M. BEGKOYIAN Pierre, Adjoints ;

Mme DUVERGER Cécile M. MATIGNON Philippe (jusqu'au point 4), Mme ROSSIGNOL Christine, M. PASCO Yann, M. HUET Pascal, Mme HERVE Nadia, M. FICKO David, Mme KERZERHO Sophie, M. LE SOMMER Charles, Mme WLODARCZAK Françoise, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19

Présents : 15

(14 à partir du point 5)

Représentés : M. MADEC Jacques par M. CAGNARD Hervé  
Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine par M. BEGKOYIAN Pierre  
M. MATIGNON Philippe par M. MAHE Bertrand à partir du point 5

Excusés : Mme RUMEUR Anne, M. CAILLOCE Stéphane

Votants : 17

Secrétaire de séance : Mme ROSSIGNOL Christine,

## LISTE DES DELIBERATIONS

**n°2024-2-1: Energie-Photovoltaïque – Budget primitif 2024**

**n°2024-2-2 : Port – Budget primitif 2024**

**n°2024-2-3 : Camping Municipal– Budget primitif 2024**

**n°2024-2-4: Commune – Budget primitif 2024**

**n°2024-2-5: Taux d'imposition 2024 des impôts locaux**

**n°2024-2-6: Subventions-Cotisations 2024 -2**

**n°2024-2-7: Sollicitation du fonds de concours exceptionnel de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la construction d'une maison de santé et pharmacie à Locmariaquer**

**n°2024-2-8: Sollicitation du fonds de concours territorial de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la réalisation des travaux et acquisitions au centre technique municipal**

**n°2024-2-9: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale Départemental (PST) au titre d'équipement public**

**n°2024-2-10: Modification n°1/2024 du tableau des effectifs**

**n°2024-2-11: Taux de promotion Promus / Promouvables 2024**

**n°2024-2-12: Emplois temporaires et saisonniers 2024-2**

**n°2024-2-13: Habitat participatif Kéréré – Choix du scénario**

**n°2024-2-14-: Enfance jeunesse : Tarifs Pass Nautisme 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Philippe MATIGNON, Conseiller Municipal, membre des Commissions communales : Finances, Travaux, Urbanisme, Tourisme-Développement économique, Attribution des AOT et des Appel d'Offres, responsable communal Ragondin auprès de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan (FDGDON), est chargé des missions suivantes au sein de la commune :

- mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat 2023-2028 ;
- suivi de la politique communale du logement ;
- coordination des études relatives aux nouvelles formes urbaines d'habitat ;
- correspondant de la commune auprès d'AQTA pour les politiques du logement et de l'habitat.

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Philippe MATIGNON est rattaché à Bertrand MAHÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'urbanisme. Il rend compte de son action au Maire et/ou au 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **n°2024-2-1: Energie-Photovoltaïque – Budget primitif 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le compte administratif de l'Energie Photovoltaïque pour l'exercice 2023 approuvé par délibération n°2024-1-5 du 29 février 2024 ;  
VU l'affectation du résultat 2023 de l'Energie Photovoltaïque approuvée par délibération n°2024-1-9 du 29 février 2024

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif de l'Energie Photovoltaïque pour l'année 2024 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 33 412,34 €
- En section d'investissement : 38 945,12 €

## **n°2024-2-2 : Port – Budget primitif 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le compte administratif du Port pour l'exercice 2023 approuvé par délibération n°2024-1-6 du 29 février 2024 ;  
VU l'affectation du résultat 2023 du budget Port approuvée par délibération n°2024-1-10 du 29 février 2024 ;

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif du Port pour l'année 2024 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 512 659,95 €
- En section d'investissement : 500 463,74 €

## **n°2024-2-3 : Camping Municipal – Budget primitif 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le compte administratif du Camping Municipal pour l'exercice 2023 approuvé par délibération n°2024-1-7 du 29 février 2024 ;  
VU l'affectation du résultat 2023 du Camping Municipal approuvée par délibération n°2024-1-11 du 29 février 2024 ;

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif du Camping Municipal pour l'année 2024 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 1 109 937,56 €
- En section d'investissement : 687 168,98 €

## **n°2024-2-4: Commune – Budget primitif 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2023 approuvé par délibération n°2024-1-8 du 29 février 2024 ;  
VU l'affectation du résultat 2023 de la Commune approuvée par délibération n°2024-1-12 du 29 février 2024 ;

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif de la Commune pour l'année 2024 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 2 980 193,25 €
- En section d'investissement : 6 790 010,60 €

## **n°2024-2-5: Taux d'imposition 2024 des impôts locaux**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU l'état 1259 de notification des taxes directes locales pour 2024 établi par la Direction des Services Fiscaux du Morbihan ;  
VU le budget primitif 2024 de la Commune ;

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 des taxes suivantes : taxe foncière bâti (TFB), taxe foncière non bâti (TFNB) et taxe d'habitation (TH)

Considérant la majoration de 30 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Considérant la révision forfaitaire des valeurs locatives de +3,9 % en 2024 ;

Considérant que l'équilibre du budget nécessite un produit de 1 768 277 € ;

*Pour 2024 les bases prévisionnelles et les produits correspondant sont les suivantes :*

Taxes	Produit attendu	
	Bases	Produits
Foncières bâties	4 646 000	1 658 622 €
Foncières non bâties	53 900	23 172 €
Taxe d'habitation	4 583 000	399 638 €
Majoration taxe d'habitation	4 583 000	119 891 €
Allocations compensatrices		8 828 €
Contribution effet correcteur		- 441 874 €
<b>Total</b>		<b>1 768 277 €</b>

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** pour l'année 2024 le maintien des taux d'impositions comme suit :

Taxe	2023	2024
Foncier bâti	35,70%	<b>35,70%</b>
Foncier non bâti	42,99%	<b>42,99%</b>
Taxe d'habitation	8,72%	<b>8,72%</b>

**n°2024-2-6: Subventions-Cotisations 2024 -2**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions et de cotisations à attribuer à divers organismes;

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

**ATTRIBUE à l'unanimité** des subventions aux associations et organismes suivants conformément au tableau ci-après :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2023	2024
16	COMMUNALE	Société nautique de Locmariaquer	6574	13 000,00 €	13 000,00 €
	COMMUNALE	Société nautique de Locmariaquer - Exceptionnelle	6574	1 000,00 €	2 000,00 €
17	COMMUNALE	Lok Al Terre	6574		500,00 €
18	COMMUNALE	Club des amis du Golfe	6574	1 000,00 €	1 000,00 €
20	COMMUNALE	Sauvegarde de la chapelle St Pierre	6574		1 000,00 €
21	COMMUNALE	Association FC Locmariaquer St Philibert - exceptionnelle	6574	500,00 €	1 000,00 €
11	COTISATIONS	Escales photos Le Festival du Mor Braz	6281	2 500,00 €	2 500,00 €
12	COTISATIONS	Fondation du patrimoine	6281	200,00 €	200,00 €
13	COTISATIONS	ANEL (0,20 €/ht)	6281	317,60 €	319,60 €
14	COTISATIONS	VIGIPOL (0,28 € pop DGF)	6281	792,68 €	791,28 €
3	EXCEPTIONNELLE	Mathéo MOREAU - Voile	6574		500,00 €

**ATTRIBUE par 15 voix pour et 2 contre** la subvention ci-dessous :

19	COMMUNALE	Du vent dans les notes	6574	500,00 €	500,00 €
----	-----------	------------------------	------	----------	----------

**ATTRIBUE par 9 voix pour et 8 contre** la subvention suivante :

27	NON COMMUNALE	Comice Agricole et Ostréicole canton d'Auray	6574		400,00 €
----	---------------	--	------	--	----------

**n° 2024-2-7: Sollicitation du fonds de concours exceptionnel de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la construction d'une maison de santé et pharmacie à Locmariaquer**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a renouvelé par délibération du 29 septembre 2023 son soutien financier à la réalisation d'équipement communal via un fonds de concours.

Monsieur le Maire signale le renforcement du « fonds de concours exceptionnel » visant un projet communal structurant. Le projet de construction de la maison de santé et pharmacie est éligible à ce dispositif.

Le montant total des travaux est estimé avec un aléa ou imprévu de 3 % à 1 291 930,12 € HT soit 1 550 316,14 € TTC.

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**SOLLICITE** le fonds de concours exceptionnel de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la construction d'une maison de santé et pharmacie.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Subvention PST au Conseil Départemental 20 % :	131 820,80 €
Subvention DETR 25 % :	163 060,00 €
Subvention DSIL 18,59 % :	100 000,00 €
Fonds de concours exceptionnel d'AQTA 10 % :	129 193,01 €
Autofinancement :	<u>1 026 242,33 €</u>
Total	1 550 316,14 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette affaire.

**n° 2024-2-8: Sollicitation du fonds de concours territorial de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la réalisation des travaux et acquisitions au centre technique municipal**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a renouvelé par délibération du 29 septembre 2023 son soutien financier à la réalisation d'équipement communal via un fonds de concours.

Monsieur le Maire signale la création d'un nouveau « fonds de concours territorial » visant à offrir aux communes un outil de financement pour des projets à dimension communale contribuant à la mise en œuvre du projet de territoire.

Les travaux et acquisitions sur le site du centre technique municipal sont éligibles à cette aide financière.

Le montant total des travaux et acquisitions est estimé avec un aléa ou imprévu de 3 % à 417 517,99 € HT soit 501 021,59 € TTC.

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**SOLLICITE** le fonds de concours territorial de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la réalisation des travaux et acquisitions au centre technique municipal

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Subvention demandée au Conseil Départemental 20 % :	83 503,60 €
Fonds de concours territorial d'AQTA :	50 000,00 €
Autofinancement :	<u>367 517,99 €</u>
Total	501 021,59 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette affaire.

**n° 2024-2-9: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale Départemental (PST) au titre d'équipement public**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'il est envisagé les travaux suivants pour la réhabilitation du logement au-dessus de la mairie :

- Remplacement des menuiseries extérieures
- Remplacement de la VMC
- Pose et fourniture d'une sortie de VMC sur toiture
- Travaux de peinture intérieure
- Remplacement de la cuisine

Ces travaux sont éligibles à une aide financière du Département dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale au titre d'équipement public avec volet environnemental majorant le taux de subvention.

Le montant total des travaux et acquisitions est estimé avec un aléa ou imprévu de 3 % à 23 623,16 € HT soit 28 347,79 € TTC.

*Après avis de la Commission des Finances réunie le 02 avril 2024 ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**SOLLICITE** une aide financière du Département au titre du PST pour les travaux des équipements publics sur 2024.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Subvention demandée au Conseil Départemental 25 % :	5 905,79 €	
Autofinancement	: <u>22 442,00 €</u>	
Total		28 347,79 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette affaire.

**n° 2024-2-10: Modification n°1/2024 du tableau des effectifs**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les budgets de la Commune, du Port et du Camping Municipal 2024;

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**MODIFIE** le tableau des effectifs de la Commune comme suit :

- **SUPPRESSION** à compter
  - du 1<sup>er</sup> avril d'un poste d'agent de maîtrise principal
  - du 1<sup>er</sup> avril d'un poste de technicien non titulaire
  - du 1<sup>er</sup> juin d'un poste d'agent de maîtrise
  - du 13 juin d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- **CREATION** à compter :
  - du 04 mars d'un poste d'adjoint technique à temps complet
  - du 1<sup>er</sup> avril d'un poste d'adjoint technique à temps complet
  - du 1<sup>er</sup> avril d'un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe non titulaire à temps complet
  - du 1<sup>er</sup> juin d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
  - du 13 juin d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- **MODIFICATION** à compter :
  - du 1<sup>er</sup> juin d'un poste d'adjoint technique à temps complet à un temps partiel de 50 %.

**n° 2024-2-11: Taux de promotion Promus / Promouvables 2024**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que depuis la loi du 19 février 2007 des nouvelles dispositions ont été introduites en ce qui concerne l'avancement de grade. Dorénavant le

nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables » remplace l'ancien système des quotas (déterminés par les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois) et est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire.

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** le taux de promotion tel qu'il figure dans le tableau ci-après.

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	X	Taux proposé à l'assemblée délibérante (en %)	=	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
---	---	---	---	---

GRADE D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (à la date de saisine du C.T.P)	Critères de détermination du taux de promotion (le cas échéant)	Taux de promotion proposé en %	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur ((à la date de saisine du C.T.P)
Agent de maîtrise principal	1	Responsabilité sous-services	100%	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Responsabilité de service	100%	1

**n°2024-2-12: Emplois temporaires et saisonniers 2024-2**

Considérant que les besoins en personnel l'été font apparaître la nécessité de l'emploi saisonnier ci-après;  
 Considérant le caractère particulier de certaines tâches motivant une rémunération à un indice supérieur ;

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la création de l'emploi saisonnier pour 2024 détaillés ci-après.

- **Un poste d'agent de surveillance de la voie publique/ agent temporaire de police municipale à temps complet** (équivalent au grade de gardien-brigadier IB 371) du 29 avril au 1<sup>er</sup> septembre.

**n° 2024-2-13: Habitat participatif Kéréké – Choix du scénario**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les problématiques du logement sont au cœur des préoccupations, pour un territoire peinant à maintenir des capacités d'accueil de résidents à l'année et de jeunes ménages. Un comité consultatif a été créé et évoque quant à lui des pistes pour de nouvelles formes d'habiter, en particulier l'habitat participatif.

Le CAUE a été mobilisé pour une étude de faisabilité capacitaire qui a permis de valider la faisabilité d'une opération à 5-6 logements, avec un espace commun, sur un foncier communal de 1 200 m<sup>2</sup> situé à Kéréké. Le souhait est de pouvoir étudier une hausse de cette jauge à au moins 8 logements.

Des premières hypothèses de montage juridiques sont évoquées (BRS, bail emphytéotique...), devant répondre à une volonté de "sanctuarisation" du foncier, interdisant, à plus ou moins long terme, tout mécanisme de revente spéculative.

En 2024, l'association l'Epok a été sollicitée, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de formaliser le cadre politique associé à ce projet d'habitat participatif, ainsi qu'à en définir les traductions opérationnelles (définition d'un montage, mobilisation de partenaires, notamment pour la maîtrise d'ouvrage).

La scénarisation a permis de définir plusieurs hypothèses de montage d'habitat participatif, en faisant varier les échelles, les publics et les opérateurs. L'enjeu est ensuite celui d'une première évaluation de leur faisabilité, des intérêts et de la disponibilité des potentiels partenaires. Enfin, cet exercice aide à approfondir et affiner les attendus. Sur cette situation de Locmariaquer, chacun des trois scénarios ci-dessous propose une prise en compte singulière des trois enjeux principaux de la municipalité, à savoir :

- L'accession : permettre à un public d'accéder à un logement sur la commune, notamment celui peinant à financer son projet dans une approche « de marché ».
- La participation : impliquer le plus en amont possible les futurs habitants, afin qu'ils puissent collectivement définir un projet de voisinage et y adapter la conception du programme immobilier.
- La non-spéculation : sanctuariser l'effort financier de la collectivité concédé lors de la mise à disposition du foncier, en interdisant les plus-values lors des cessions de logement dans le temps. Pérenniser la dimension d'accessibilité économique du programme.

Les scénarii suivants ont été proposés :

- Scénario 1 : Une opération de programmation participative HLM
- Scénario 2 : Une opération de programmation participative avec un promoteur privé
- Scénario 3 : Une opération en autopromotion encadrée

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le choix du scénario 1 : Une opération de programmation participative HLM uniquement en Bail Réel Solidaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce projet.

#### **n° 2024-2-14-: Enfance jeunesse : Tarifs Pass Nautisme 2024**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que par arrêté en date du 8 octobre 2015 Monsieur le Préfet a avisé de la restitution aux communes de Crac'h, Locmariaquer, Saint Philibert de la compétence relative aux actions intercommunales développées en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la compétence relative à l'enfance-jeunesse est assumée conjointement avec la Commune de St Philibert via une délégation de service public assumée par l'UFCV.

Dans ce cadre, le comité de pilotage enfance jeunesse souhaite continuer le développement de l'activité voile sur les 2 communes avec le « PASS NAUTISME » en ajustant le nombre de stage de 140 à 130.

*Vu la réunion du Comité de pilotage du jeudi 15 février 2024,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** les tarifs pour l'année 2024 pour les activités nautiques comme présenté ci-après.

**FIXE** la participation de la Commune :

- pour les enfants des résidents ou travaillant à l'année à 50 %
- pour les petits enfants dont les grands parents habitent à l'année à 25 %.

N°2024-2-14-1- Annexe Tarifs Pass Nautisme 2024						
BUDGET PREVISIONNEL 2024						
CHARGES				PRODUITS		
Période	Coût unitaire	Places	Total		Coût unitaire	Total
<b>STAGES</b>		<b>105</b>				
Résidents ou travaillant à l'année		80				
Pour petits enfants dont les grands parents habitent à l'année		50	Participation de 25%			
<b>VACANCES ETE (8 semaines)</b>						
<b>VACANCES PRINTEMPS ET TOUSSAINT</b>						
Calcul de la moyenne des supports						
2 360,00 €	196,67 €	<b>197</b>	<b>20 685,00 €</b>			<b>10 342,50 €</b>
<b>SAINT PHILIBERT</b>				<b>SAINT PHILIBERT</b>		
. Optimist	160,00 €			. Optimist	80,00 €	
. Catsy	200,00 €			. Catsy	100,00 €	
. Open Skiff	210,00 €			. Open Skiff	105,00 €	
. Planche à voile	200,00 €			. Planche à voile	100,00 €	
. Teddy	210,00 €			. Teddy	105,00 €	
. SL16	230,00 €			. SL16	115,00 €	
<b>LOCMARIAQUER</b>				<b>LOCMARIAQUER</b>		
. Jardin des mers	155,00 €			. Jardin des mers	77,50 €	
. Optimist	160,00 €			. Optimist	80,00 €	
. Fun boat	195,00 €			. Fun boat	97,50 €	
. Erplast M	210,00 €			. Erplast M	105,00 €	
. Planche à voile	200,00 €			. Planche à voile	100,00 €	
. RS16 & HC16	230,00 €			. RS16 & HC16	115,00 €	
<b>PERIODE SCOLAIRE</b>	30,00 €		<b>8 670,00 €</b>			<b>4 335,00 €</b>
MERCREDIS PRINTEMPS du 03/04 au 26/06		10				
SAMEDIS PRINTEMPS du 30/03 au 29/06	la séance	12				
MERCREDIS AUTOMNE du 11/09 au 16/10	8 places	6				
SAMEDIS AUTOMNE du 14/09 au 19/10	par séance	6				
				<b>PARTICIPATION FAMILLES</b>		<b>14 677,50 €</b>
				<b>PARTICIPATION collectivités</b>		<b>14 677,50 €</b>
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>			<b>29 355,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>		<b>29 355,00 €</b>
						Prévu
<b>PARTICIPANTS PAR COMMUNE EN 2023</b>				<b>PASS VOILE LOISIRS</b>		<b>29 355,00 €</b>
LOCMARIAQUER	50			<b>COMMUNICATION</b>		<b>300,00 €</b>
ST PHILIBERT	57			<b>CQP monitorat voile</b>		<b>0,00 €</b>
EXTERIEURS	6			<b>TOTAL</b>		<b>29 655,00 €</b>
St Philibert	1			<b>Rappel : prévisionnel 2023</b>	27 316,00 €	
Locmariaquer	5				<b>Δ N-1</b>	<b>2 339,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>					

## Questions diverses Conseil Municipal du mardi 9 avril 2024

### 1 – ARS

#### 1.1/ Point COVID : (éléments du 9 avril 2024) :

Depuis l'émergence du COVID-19 il y a plus de trois ans, la surveillance épidémiologique de Santé publique France repose sur un dispositif multi-sources qui a permis de nombreux indicateurs de suivi de l'épidémie.

- En Bretagne : activité moyenne à faible avec 744 personnes hospitalisées ; 20 personnes en soins intensifs ; 7245 décès depuis le début de la pandémie.
- Pour le Morbihan : 103 personnes hospitalisées, 6 en soins intensifs ; 1742 décès depuis le début.

## **1.2/ Point Grippe :**

Pas d'épidémie et baisse des consultations. Depuis le début de la surveillance, détection très sporadique des virus de la grippe A selon les données épidémiologiques des CHU de Rennes et de Brest.

## **2 - DIVERS :**

### **2.1/ Situation hydrologique :**

La pluviométrie a été nettement supérieure à la normale pour un mois de mars. Elle s'est répartie tout au long de la période. Le débit moyen du Loc'h est nettement supérieur pour un mois de mars (1,7 fois supérieur). La tendance est toutefois à la baisse.

**2.2/ Semaine du Golfe :** poursuite de la réorganisation de l'association avec une nouvelle équipe qui rencontre actuellement les communes concernées. Objectif : organisation de la prochaine semaine du golfe 2025.

### **2.3/ Comité des investissements Cie des PORTS du 3 Avril 2024 :**

- Poursuite des investissements (100M€ sur 4 ans) en coopération avec les communes, entreprises et tourisme, intégration de nouvelles activités et maintien des relations étroites avec les élus locaux.
- Projets d'aménagement en cours pour un montant de 32,5 M€ concernant La Trinité/mer et Kermarquer ; Hoëdic ; Vannes pour acquisition de foncier ; aménagements à Houat, Etel, Saint-Goustan ; Redon ; Arzal pour parkings/ombrières.
- Etudes de rapprochement pour Sarzeau/Saint-Jacques, Saint-Armel/Tour du Park, Arzon/Port Navalo.

## **3- AQTA / Pays d'AURAY :**

### **3.1/ Comité syndical et Copil du Pays d'Auray du 21 Mars 2024 :**

- Comité syndical du Pays d'Auray :
  - approbation des comptes administratifs.
  - vote du budget 2024, soit 657 300€.
  - mise en œuvre de la révision du SCOT.
  - création d'un observatoire du pays pour permettre d'anticiper les politiques à venir.
  - création d'un poste de technicien.
- Comité de pilotage :
  - retour de la conférence régionale de gouvernance (SCOT) à Rennes.
  - tour des conseils municipaux pour expliquer le ZAN et le MOS (mode d'occupation des sols)
  - affinage du MOS sur les 28 communes, en cours.
  - analyse du potentiel foncier par le service SIG.
  - préparation d'une plaquette explicative.
  - Présentation des études sur les EPR (espaces proche du rivage) pour aider à la décision en prenant en compte les critères de distance avec le rivage, de co visibilité avec les espaces maritimes, et d'ambiance maritime.

### 3.2/ Bureau communautaire du 22 mars 2024

- Attributions subventions aux associations ;
- Garanties d'emprunts ;
- Comptes administratifs et présentation du budget ;
- Etude du Sénat sur l'impact économique du ZAN ;
- Approbation des nouveaux dispositifs BRS, Bail à construction et OFS/AQTA ;
- Régime indemnitaire.

### 3.3/ Conseil communautaire du 5 avril 2024.

- Recettes fiscales 2023 : 16M€ des ménages ; 11 M€ des entreprises ; 13 M€ de taxe d'habitation ; 2,6 M€ de taxe de séjour ; 1,4 M€ recettes diverses.
- Taxes foncières pour 2024 : pas d'augmentation, maintien des taux 2023.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024 : reconduction des taux 2023, à savoir 11,36% sur la zone 1 et 12,04% sur la zone 2.
- Taxe Gemapi 2024 : maintien du taux 2023.
- Budget 2024 :  
Fonctionnement / Equilibre à 112 796 600 €  
Investissement / Equilibre à 106 238 900 €
- Définition du cadre d'application du Bail Réel Solidaire :
  - Redevance maximale à 1 €/m<sup>2</sup> de surface habitable/mois,
  - Indexation de la redevance sur l'Indice de Redevance des Loyers,
  - Revenus des acquéreurs au plafond légal du Bail Réel Solidaire (définis par décret),
  - Prix de vente maximum des logements au plafond légal du Bail Réel Solidaire (définis par décret) ;
- OFS AQTA :
  - Création d'un organisme foncier solidaire sous la forme d'une association ;
  - Participation de la Communauté de communes au collège « Intercommunalité » de l'association et versement d'une cotisation annuelle (5 000 € pour 2024) ;
  - Versement d'une subvention d'amorçage de 160 000 € ;
  - Composition du conseil d'administration et désignation de 5 représentants de la Communauté de communes, membres du collège « Intercommunalité » et administrateurs (Président d'AQTA, Mme Stéphanie Doyen Maire de St-Pierre Quiberon, Mme Claire Masson Maire d'Auray, M. Bruno Goasmat Maire de Belz, M. Hervé Cagnard Maire de Locmariaquer);
  - Approbation des statuts de l'association de type loi du 1er juillet 1901 devant porter l'agrément OFS.

### 3.4/ Conférence des Maires du 05 avril 2024 :

- Rappel du rôle stratégique et très politique du SCoT.
- Importance de la Conférence des Maires pour les décisions à venir.
- Un projet de SCoT qui doit donner des perspectives et qui organise la solidarité entre les communes.
- Besoin d'informer au travers de rencontres des conseils municipaux.
- Une caractéristique du Pays d'Auray : « une ville de petites villes » et donc des complémentarités fortes, une solidarité intercommunale indispensable.

## 4- COMMUNE :

- **Communication** : Suite à l'annonce dans la presse de chiffres erronés donnés par un commerçant de Locmariaquer, je tiens à rectifier les éléments diffusés. A ce jour, notre

commune compte 1598 habitants à l'année, plus de 13 600 à la haute saison dont 59% de résidents secondaires et non pas 75%.

- Suite à plusieurs interrogations relatives aux projets d'habitat, une réunion spécifique a été organisée au profit des Conseillers Municipaux le 7 Mars 2024. Les sujets suivants ont été abordés :
  - Projet d'habitat partagé (Epok) ;
  - Etude SDU Crésidui ;
  - Projets d'aménagement des Maison Ars et Ty er Barrez ;
  - Festivités organisées pour les 10 ans d'Aqta ;
  - Projet relatif à l' UVE de Plouharnel ;
  - Les zones d'accélération des énergies renouvelables ;
  - Scot/Zan/Mos.
- **Travaux :**
  - Assainissement : les travaux se déroulent conformément à la planification prévue. Pour rappel, le coût global est de **1 650 000€ (Ht)**. Des adaptations de circulation sont ponctuellement mis en place, en fonction des travaux.
  - Rond-point de Fetan Stirec : les travaux sont terminés, le rond-point est opérationnel.
  - Digue du Brennegi : les travaux sont pratiquement terminés.
  - SPPL : suite aux derniers épisodes météo et à l'érosion d'une portion du chemin côtier entre le Guilvin et le Tal-Hir, le passage est provisoirement suspendu car dangereux. Des négociations sont en cours avec la DDTM.
- **Politique agricole** : Monsieur Adrien Rialland, éleveur, devrait bientôt prendre possession du hangar agricole et des parcelles prévues pour son exploitation.
- **Urbanisme :**
  - **Maison Ars** : l'appel à projet pour réhabiliter le bâtiment est toujours en cours.
  - **Ecole Ty Er Barrez** : projet en cours de définition.
  - **Maison de santé** : les plannings sont respectés. Inauguration envisagée le 25 juin.
  - **Maison Lautram** : un peu de retard dans les travaux.
  - **Habitat partagé** : poursuite du projet conduit par un Comité Consultatif Citoyens.
  - **Crésidui** : réflexion en cours pour optimiser ce SDU.
- **Saisonniers** : en attendant de pouvoir créer des logements saisonniers pérennes, la commune vient d'acquérir 4 mobil-homes pour les mettre à disposition des entreprises qui emploient des saisonniers.
- **Nouvelles études :**
  - 1/ Sujet - plan de circulation commune et stationnements :
    - Début de réflexion de la commission des travaux, a/o Bertrand Mahé.
    - Dès que le cadre sera précisé, sollicitation d'un Comité Consultatif Citoyen.
  - 2/ Sujet - évolution portuaire :
    - Commissions activités maritimes, Tourisme et Environnement, a/o Pierre Begkoyan.
    - Dès que les contraintes seront posées, sollicitation d'un Comité Consultatif Citoyen.
  - 3/ Sujet - études sur les besoins UNESCO en matière de foncier, d'infrastructures, de services
    - Commissions Patrimoine, Tourisme et Urbanisme, a/o Jacques Madec.
    - Dans un second temps, sollicitation d'un Comité Consultatif Citoyen.

## **Agenda :**

- **Le 1 Mars :** Formation des responsables de l'urbanisme sur l'utilisation du MOS dans le cadre de la définition du potentiel foncier communal.  
Réunion réforme statut des élus par nos parlementaires.
- **Le 2 Mars :** soirée des bénévoles de la Semaine du Golfe (Vannes).
- **Le 7 Mars :** Conseil municipal informel
- **Le 11 Mars :** Remise de diplômes au CME
- **Le 12 Mars :** Lancement de l'étude « Locmariaquer, port de demain ».
- **Le 14 Mars :** Réunion SPPL avec la préfecture  
Appel à projet maison Ty er Barrez  
Comité social territorial
- **Le 15 Mars :** Réunion Orlabay – Lab-océan
- **Le 16 Mars :** Opération arrachage de baccharis par l'équipe de rugby d'Auray.
- **Le 19 Mars :** Réunion stratégie du logement et de l'habitat au Conseil Départemental
- **Le 21 Mars :** Rencontre inspecteur d'académie ;  
Comité syndical et Copil SCOT du Pays d'Auray ;  
Commission communale des impôts directs ;  
Réunion avec les ostréiculteurs.
- **Le 22 Mars :** Bureau communautaire.
- **Le 26 Mars :** Conseil d'école
- **Le 27 Mars :** Réunion de travaux sur le PLU
- **Le 28/29 Mars :** Présentation des travaux SCOT aux 4 communes de Belle île
- **Le 2 avril :** Réunion programme Leader  
Commission des finances
- **Le 3 avril :** Commission investissements de la Cie des Ports  
Entretiens recrutement services techniques/port
- **Le 4 avril :** Réunion 3<sup>ème</sup> RIMA (exercice Barr Avel)  
Réunion caisse des écoles  
Réunion CCAS
- **Le 5 avril :** Conseil communautaire  
Conférence des Maires
- **Le 8 avril :** présentation des travaux SCOT à La Trinité/Mer

**Remerciements :** M Alann Moreau remercie le conseil municipal pour son soutien et l'attribution d'une subvention lui permettant de continuer à pratiquer l'athlétisme à haut niveau.

---

*La séance est levée à 21 heures 10*

**Vu la secrétaire de séance,  
Christine ROSSIGNOL**

**Vu Le Maire,  
Hervé CAGNARD**